

Astarac
Arros
en Gascogne

SERVICE ENFANCE

Centre Intercommunal d'Action Sociale

PROJET PEDAGOGIQUE

SERVICE ENFANCE JEUNESSE - EXTRASCOLAIRE

CIAS ASTARAC

ARROS EN GASCOGNE

SOMMAIRE :

INTRODUCTION

1- LA CARTE D'IDENTITE DE L'ALSH

2- LES AXES DU PROJET EDUCATIF

3- LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE

4- LES ACTIVITES

5- LA VIE QUOTIDIENNE

6- L' ORGANISATION DES ESPACES

7- L'EQUIPE D'ENCADREMENT

8- LES RELATIONS ET LA COMMUNICATION

9- L'EVALUATION

CONCLUSION

INTRODUCTION

Parce qu'un accueil de loisirs n'est pas uniquement un lieu de garde d'enfant...

Parce que la collectivité, de par ses compétences Enfance Jeunesse et Ecoles a un rôle éducatif fort à développer et assurer...

Parce que c'est au sein du groupe que chacun développe sa personnalité...

Parce que les vacances et les loisirs doivent être accessibles à tous...

Le projet pédagogique existe !

L'accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) du CIAS Astarac Arros en Gascogne présente ici les objectifs pédagogiques que les équipes d'animations souhaitent mettre en place en accord avec les volontés des élus de la collectivité. Les moyens humains, matériels ou organisationnels permettant d'atteindre ces objectifs seront développés dans ce projet. Enfin, les modalités et niveaux d'évaluations de ce projet seront détaillés.

Ce document s'adresse à tous ceux qui participent à l'éducation des enfants : parents, animateurs, partenaires...

1- CARTE D'IDENTITE

NOM : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – CIAS Astarac Arros en Gascogne

N° ORGANISATEUR : 032ORG0179

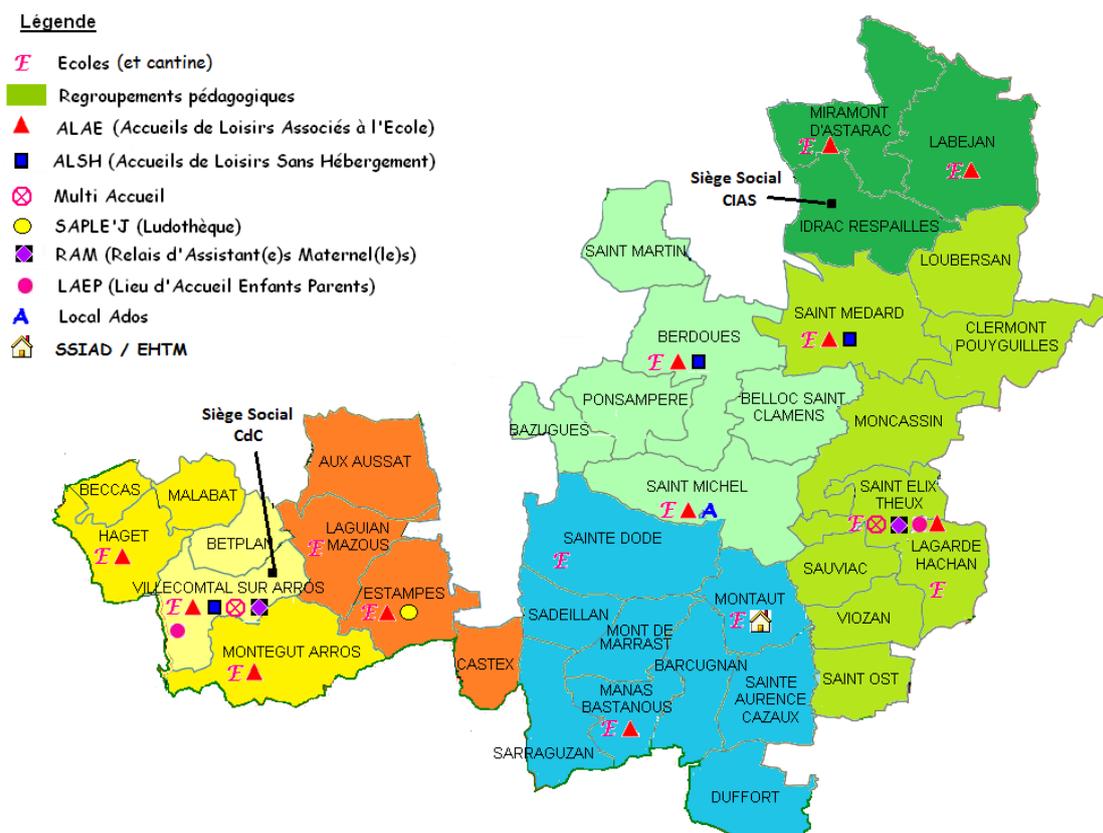
ADRESSE : CIAS Astarac Arros en Gascogne – La Gravière
32300 IDRAC RESPAILLES
Tel : 05 62 66 92 64 – 06 18 53 16 30

Mail : enfancejeunesse@cdcaag.fr

Site Internet : <http://cdcaag.fr>

IMPLANTATIONS :

La communauté de communes Astarac Arros en Gascogne a été créée en janvier 2013 suite à la fusion des communautés de communes des Hautes Vallées de Gascogne et Vals et Villages en Astarac. Elle s'étend sur 37 communes rurales et compte près de 7 500 habitants. Ces derniers travaillent principalement sur 3 bassins d'emplois hors territoire que sont Auch, Mirande et Rabastens de Bigorre.



Ce sont donc 4 infrastructures réparties sur le territoire qui accueillent les enfants :

ALSH de BERDOUES : Située dans l'école de Berdoues, la structure est composée d'une salle de l'ALAE, d'une salle de classe, d'un dortoir, d'une cantine, d'un grand préau

et de la cour de l'école. Il est également possible d'avoir accès au foyer de la commune. L'ALSH de Berdoues est ouvert pour les enfants de 3 à 5 ans pendant les vacances d'été, afin fluidifier les effectifs important de l'été avec St Médard.

ALSH de SAINT-MEDARD : L'accueil de loisirs partage les locaux avec l'ALAE de St-Médard. La structure est composée de 2 salles d'activités, d'un terrain de sport, d'une cantine et d'une possibilité d'accès à la cour de l'école et au foyer de St-Médard.

ALSH de SAINT-MICHEL : Située dans l'école de Saint-Michel, la structure est composée d'une salle de l'ALAE, d'un local dédié aux ados, d'une cantine, d'un préau et de la cour de l'école. Il est également possible d'avoir accès au foyer de la commune.

ALSH de VILLECOMTAL : Située dans le groupe scolaire de Villecomtal-sur-Arros, la structure est composée de plusieurs salles d'activités, d'une cantine, d'un préau et de la cour de l'école.

L'EQUIPE :

Conformément à la réglementation en vigueur, nos équipes sont composées de :

- un coordonnateur enfance jeunesse
- un directeur BAFD, BPJEPS ou équivalent
- des animateurs diplômés du BAFA ou équivalent
- des stagiaires BAFA
- des agents de restauration (cuisinier et portage repas)
- un agent de transport

Le personnel est composé d'agents du CIAS ou de vacataires. La majorité des intervenants sont titulaires du PSC1 et certains du BSB ou BNSSA.

LES ENFANTS :

Nous accueillons les enfants et adolescents de 3 à 17 ans. La plupart sont issus du territoire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne mais certains viennent des communes alentours en fonction de la disponibilité des places proposées.

La capacité d'accueil totale est de 74 enfants, répartis sur les différents centres.

Nous accueillons dans nos structures des accueils personnalisés en fonction des besoins de tous les enfants avec la mise en place d'un plan d'accueil individualisé (PAI).

OUVERTURE :

	BERDOUES	ST-MEDARD	ST-MICHEL	VILLECOMTAL
	3-5 ans	3 - 17 ans	12-17 ans	3 - 17 ans
Hiver		Durant 2 semaines de 7h45 à 18h30		Durant 2 semaines de 7h45 à 18h30
Printemps		Durant 2 semaines de 7h45 à 18h30	Durant 16 jours de 7h45 à 18h30	Durant 2 semaines de 7h45 à 18h30
Eté	Durant 6 semaines de 7h45 à 18h30	Durant 6 semaines de 7h45 à 18h30		Durant 6 semaines de 7h45 à 18h30
Toussaint		Durant 2 semaines de 7h45 à 18h30		Durant 2 semaines de 7h45 à 18h30

2- LES AXES DU PROJET EDUCATIF

Les finalités, les objectifs et parcours éducatifs :

Dans la suite des engagements antérieurs pris par les deux communautés de communes dont elle est issue et de la somme des expériences acquises, ce projet d'éducation, à l'échelle de son territoire, repose sur :

DES FINALITÉS :

- Redonner à l'École de la République sa vocation d'éducation en vue de la réussite de tous les enfants,
- Permettre à tous les enfants d'acquérir des connaissances et des compétences utiles à la construction de leur estime d'eux-mêmes et à la formation de leur esprit critique,
- Donner le goût d'apprendre et stimuler la curiosité de tous les enfants,
- Faire découvrir des domaines de compétences utiles à la structuration de l'esprit,
- Transmettre, avec les familles, les enseignants, les animateurs et l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire les valeurs de la république, ses principes et ses règles qui permettent le **vivre ensemble**, le **respect**, selon l'idéal commun de **liberté**, d'**égalité**, de **fraternité** et de **laïcité**.

DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS :

- Favoriser l'ouverture d'esprit des enfants et des jeunes,
- Contribuer à la construction de leur confiance en eux, de l'ouverture aux autres,
- Permettre la découverte des cultures, le vivre ensemble,
- Contribuer à la perception délicate de l'équilibre entre les droits et les obligations de chacun, entre l'individu et le collectif,
- Développer les pratiques sportives et culturelles,
- Permettre la découverte de son territoire dans toutes ses dimensions et dans une perspective de développement durable.

Des parcours éducatifs :

Citoyenneté

Eveil artistique et culturel

Découvertes scientifiques et techniques

Sports et loisirs

Ces 4 domaines d'activités précisés en lien avec les objectifs éducatifs de la municipalité par l'administration territoriale pour une meilleure lisibilité opérationnelle, sont évidemment perméables les uns des autres et comme dans toute pédagogie, permettent d'explorer, de défricher et d'investir des champs de ressources personnelles utiles aux apprentissages.

Cette architecture est la base support de la démarche engagée.

Des ressources créatives au service de parcours éducatifs :

Le programme d'éducation complémentaire bénéficiera de ressources créatives, humaines, financières en cours d'inventaire.

Ressources créatives : exemples inventoriés, non exhaustifs, supports pour les équipes d'animation :

Parcours : Citoyenneté

- Sensibiliser à l'éducation, à la santé, à la nutrition (en lien avec le programme départemental nutrition/santé)
- Découverte de l'autre dans ses particularités, notamment en situation de handicap,
- Développement de la bienveillance, de l'attention solidaire.
- Comprendre le masculin, le féminin, la mixité, la parité,
- Apprendre à comprendre ses pulsions, à les exprimer, les canaliser,
- Mettre des mots sur les situations, les sentiments...
- Découvrir les services d'ordre publics, l'utilité d'un règlement (exemple : code de la route, les jeux de sociétés), de la discipline (exemple : à la piscine, sur un stade)
- Favoriser, développer la facilité d'expression des enfants.
- Initier des actions de sensibilisation à l'environnement (en lien avec le réseau ERE 32)

Parcours : Eveil artistique et culturel

- Découvrir les cultures (d'ici et d'ailleurs) : contes, poésie, comptines, chants, musique, danse, cuisine, ...
- Découvrir, s'initier aux langues d'ici et d'ailleurs,
- Découvrir et pratiquer la langue française ; par le livre, la lecture encouragée, partagée, à haute voix ; par le théâtre, la poésie, la bande dessinée...
- Découvrir la musique, les instruments,
- Écouter de la musique dite classique, légère, folklorique, les reconnaître...
- S'initier à la musique, au chant...
- Apprendre à jouer aux jeux collectifs, de société, de stratégie, de coopération, aux jeux de concentration,
- Apprendre les règles du jeu, en lien avec l'équipe de la ludothèque et des bénévoles associatifs, qualifiés (jouer → prendre du plaisir à jouer ensemble)
- Fabriquer un jeu de société
- Inventer des rébus
- Partir en séjour, y compris à l'étranger.

Domaine : Découvertes scientifiques et techniques

- Développer l'agilité des doigts, l'intelligence de la main,
- Découvrir les outils d'hier et d'aujourd'hui,
- Visite de musées,
- Rencontrer des artisans locaux,
- Découvrir les goûts sucrés, salés, sapidité et leurs agents, les saveurs, les constances, les variations

Domaine : Sport et loisirs

- Apprentissage de grands et petits jeux de cour, favorisant la motricité, l'appropriation des règles, le jeu collectif... organisant la socialisation dans la , facilitant l'intégration,
- Découverte des grandes familles de jeux sportifs,
- Apprendre à gagner, à perdre,
- Développer les sports d'équipes, les rencontres inter-centres de loisirs,
- Préparer et participer à des jeux de pistes, courses d'orientation sur le territoire,
- Découvrir la danse (toutes les formes de danse), le mime...

3- LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE

Le centre de loisirs est un lieu privilégié d'éducation et d'apprentissage mais c'est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente et aux rencontres. Il est organisé pour l'enfant. Dans ce sens, l'équipe réfléchit sur le sens même des vacances, adapte au mieux sa méthode de travail et les objectifs qu'elle souhaite atteindre.

Après réflexion et concertation, l'équipe entend promouvoir à travers les actions du centre de loisirs les points suivants :

Mettre en place un accueil individualisé selon les besoins de chaque enfant.

Favoriser l'accueil d'enfant qui a des besoins spécifiques.

- Développer un climat de confiance avec les enfants, la famille et l'équipe : parler, informer, échanger, identifier.
- Mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) par le médecin traitant, la famille et l'organisateur afin d'organiser l'accompagnement de l'enfant.
- Adapter l'accueil de l'enfant en fonction de ses besoins (tel que des allergies, problèmes de santé, accueil échelonné, etc.).
- Permettre le droit d'accès aux mêmes services que les autres enfants.
- Formation du personnel et/ou recrutement de personnel en fonction des besoins.
- Observer, analyser, proposer, aménager et déménager les lieux de vie des enfants pour permettre son épanouissement.

Permettre à l'enfant d'être acteur de son temps libre.

Permettre à l'enfant de s'exprimer sur ses attentes, ses envies et son ressenti.

Développer la notion de citoyenneté au sein du centre

- Par la communication : mise en place de divers moyens d'expression (boîte à idées, papothèque, mur, temps de parole, de discussion, d'échange avec les jeunes) et d'information (outils, accompagnement...)
- Par les projets : choix commun des activités, projets d'enfants et de jeunes...

Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité chez l'enfant.

Proposer à l'enfant des pratiques variées (artistiques, sportives, culturelles...)

Développer l'itinérance des activités afin de faire découvrir à l'enfant son Territoire

Confronter l'enfant aux différences et aux changements

- En élaborant le projet d'activités (artistiques, sportives et culturelles)
- En faisant découvrir le milieu associatif
- En mettant en place des actions et des échanges avec les jeunes
- En permettant à l'enfant de se déplacer sur le Territoire

Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans la construction de sa personnalité.

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque tranche d'âge (contexte familial, contexte social...)

Valoriser et encourager l'enfant sur ce qu'il entreprend dans son quotidien (prise d'initiative, projets, activités...)

- En mettant en avant et valorisant l'enfant : exposition, spectacle, photos...
- En mettant en place des espaces adaptés et du matériel permettant des activités autonomes et en libre accès (travaux manuels, jeux de société, etc...)
- En organisant des sorties et des camps

Œuvrer à un meilleur « vivre ensemble » chez l'enfant (échange, respect, écoute, cohésion, mixité sociale, action collective...).

Favoriser le respect et la solidarité

Permettre l'accessibilité à tous

- En adaptant les activités à l'enfant et en s'adaptant à lui
- En proposant des activités et jeux basés sur la coopération et l'entraide
- En mettant en place des règles de vie communes et une dynamique de groupe

Favoriser les échanges intergénérationnels.

Développer le principe de coéducation

Impliquer les familles dans le centre et valoriser leur savoir-faire

- En créant des temps d'échanges, de convivialité et de partage avec les familles et les personnes ressources (collations, expositions, spectacles...)
- En communiquant avec les familles sur la complémentarité de nos actions éducatives

Favoriser l'écocitoyenneté au sein du centre.

Permettre à l'enfant de découvrir son environnement

Sensibiliser l'enfant aux enjeux liés à l'environnement

Sensibiliser l'enfant à de nouveaux modes de comportement en ce qui concerne l'environnement

- En mettant en place un fonctionnement global respectueux de l'environnement (tri sélectif des déchets, alimentation responsable, gestion de l'eau...)
- En proposant des activités de découvertes environnementales

Permettre à l'enfant de prendre du plaisir et de prendre son temps.

Respecter le rythme de chacun

Permettre à l'enfant de s'épanouir dans différentes activités ludiques et variées

- En organisant des journées types qui respectent les rythmes physiologiques des enfants et en adaptant le planning en fonction de l'état général des enfants
- En privilégiant les activités ludiques

4- LES ACTIVITES

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre aux objectifs pédagogiques tout en tenant compte des moyens humains, matériels et financiers et en respectant le cadre réglementaire en vigueur. L'activité n'est pas une fin en soi : elle doit être adaptée aux besoins, au rythme et aux envies des enfants.

Le programme d'activités sera réalisé en équipe avant d'être validé et diffusé aux parents. Les compétences de chacun pourront être mises à profits, sans oublier celles des associations du territoire, des personnes ressources, des intervenants ou des parents.

Les activités sont des moments qui se veulent ludiques et doivent permettre à l'enfant de s'épanouir. Il doit donc y participer de manière volontaire et non sous la contrainte. L'animateur devra donc trouver les moyens d'aider, d'encourager ou d'accompagner l'enfant vers l'activité sans le forcer.

Accueillir l'enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion, (en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités ; de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique,) de pouvoir :

- Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître.
- Développer ses capacités physiques et artistiques
- Être incité à ajuster et à diversifier ses actions
- Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées
- Éprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe
- Éprouver le plaisir d'être comme les autres.

5- LA VIE QUOTIDIENNE

Les temps de vie quotidienne sont tout aussi importants que les temps d'activité du point de vue pédagogique. Il est donc important de prévoir une organisation afin de permettre le bon fonctionnement quotidien.

Les accueils du matin et du soir :

Ce sont des moments calmes durant lesquels les enfants et leur famille sont accueillis par le directeur ou un animateur. Ce temps permet de se rencontrer, d'échanger mais également d'informer d'éventuels changements ou de régler des points administratifs. Ces moments permettent à l'enfant de commencer et terminer tranquillement sa journée au centre. Du matériel pédagogique est à disposition des enfants qui peuvent choisir leur activité durant ce moment : lire, dessiner, jouer, discuter... L'animateur est présent, il accompagne l'enfant dans son activité mais n'organise pas d'animation durant ce temps d'accueil.

Les temps de repas et de goûter :

Ils sont partagés entre les enfants, l'équipe d'animation et le personnel de cuisine. Ces moments doivent privilégier la découverte, le plaisir et la convivialité. Ainsi il est important que les repas comme les goûters se déroulent dans le calme. De plus, c'est à l'animateur d'encourager les enfants à observer, goûter et commenter chaque plat afin de développer sa curiosité alimentaire. La mise de table, le débarrassage et une partie du nettoyage pourront être assurés par les enfants eux-mêmes. La place de l'animateur est adaptée en fonction du groupe et de chaque enfant. L'animateur pourra être aussi bien avec un groupe d'enfant pour discuter et les accompagner dans leur autonomie, mais aussi sur une table à côté des enfants pour les laisser ensemble durant ce temps de partage.

Les temps de repos :

Il est important de permettre de se reposer, un enfant qui en fait la demande. D'une manière générale un temps de repos sera proposé après le repas. Les plus petits pourront accéder à l'espace sieste et en bénéficier jusqu'à leur réveil (les derniers seront réveillés pour le goûter). Pour les autres un temps calme sera instauré durant lequel les enfants pourront lire, jouer à des jeux calmes ou s'allonger quelques instants. La durée dépendra de l'âge des enfants et tiendra compte de leur état de fatigue.

L'hygiène :

Une attention particulière devra être apportée à l'hygiène des mains notamment et un accompagnement des plus petits sera nécessaire avant les repas ou après le passage aux toilettes. D'une manière générale on veillera à l'hygiène globale des enfants après les activités dites salissantes.

Les soins :

Ils seront assurés en priorité par le directeur ou par l'animateur présent auprès de l'enfant. Le protocole de soin devra être suivi.

La trousse à pharmacie devra être accessible en permanence et devra suivre lors des sorties ainsi que la liste des enfants et les numéros d'urgence.

6- ORGANISATION DES ESPACES

Chaque centre dispose de locaux et d'espaces qui lui sont propres et les aménagements de ces espaces se feront en concertation avec les enfants et l'équipe d'animation. Il est important d'en faire un cadre confortable, agréable et sécurisant.

D'une manière générale la fonction de chaque espace devra être définie :

- Salle d'activité
- Salle de repos
- Salle de restauration
- Préau ou terrain de sport

Un affichage accompagné d'une explication devra permettre aux enfants de savoir quels lieux leur sont accessibles, avec ou sans accompagnement, et lesquels leurs sont interdits (cuisine, local de rangement, etc...).

Il est strictement interdit de fumer, de consommer des boissons énergisantes, et/ ou alcoolisées dans l'enceinte des accueils de loisirs.

7- L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation et de direction est en lien direct avec le public. De ce fait la discussion avec les enfants et les familles devra être privilégiée. Mais le rôle de l'équipe d'animation est avant tout d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

L'équipe est composée du directeur et des animateurs titulaires ou stagiaires auxquels on peut associer les agents de cuisine et de service, les chauffeurs de bus et éventuellement les intervenants. Chacun doit avoir conscience de son rôle et connaître les tâches qui lui incombent.

L'animateur :

- Participe à la mise en place du planning d'activités
- Est responsable des enfants qui lui sont confiés

- Accueille les enfants et les familles
- Prépare les activités et remplit la fiche à cet effet
- Prépare le matériel et aménage les lieux
- Motive, dynamise le groupe et accompagne chaque enfant vers l'activité
- Mène l'animation et assure le retour au calme
- Range le matériel et nettoie les lieux après l'activité
- Evalue l'animation proposée et participe aux bilans hebdomadaires

Le directeur :

- Est responsable des enfants et des animateurs
- Est garant du projet pédagogique et du bon fonctionnement du centre
- Assure le suivi des inscriptions et des documents administratifs
- Prépare et anime les réunions d'équipe et assure le suivi des stagiaires
- Réparti rôle et les plannings de chacun
- Rend compte du fonctionnement du centre au CIAS par la réalisation de bilans quantitatifs et qualitatifs.

L'équipe de cuisine :

- Elabore les menus, gère les commandes et prépare les repas
- Assure l'entretien et le nettoyage de la cuisine
- Assure la livraison des repas et le service

Les intervenants :

Ils peuvent venir assurer des activités sportives ou culturelles. Ils en assurent la préparation, l'encadrement et le bon déroulement. Néanmoins il ne fait pas parti de l'effectif d'encadrement et la présence d'animateurs à ses côté est indispensable.

8 – LES RELATIONS ET LA COMMUNICATION

Le projet pédagogique ici présent est communiqué auprès des partenaires et pourra être transmis aux familles sur demande. Un document spécifique plus simple et ludique a été conçu pour être diffusé auprès des familles.

Le règlement intérieur du centre devra être lu et signé par toutes les familles.

Avant chaque période de vacances le planning d'activité est diffusé par le biais des écoles du territoire mais également par email et sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cdcaag.fr.

Des réunions d'informations pourront être organisées concernant le fonctionnement général du centre mais aussi pour présenter ou faire le retour des séjours, mini-camps ou projets spécifiques.

D'une manière générale la discussion au quotidien avec les familles est à privilégier. Les expositions, les spectacles, les créations d'enfants sont autant d'autres moyens de communication qui sont à notre portée.

Enfin, des questionnaires ou enquêtes peuvent être diffusés auprès des familles afin de récolter des informations, connaître leur ressenti ou leurs besoins. Une enquête de satisfaction pour l'ALSH et les séjours est disponible sur le site internet afin d'améliorer régulièrement nos services.

9 – L'ÉVALUATION

L'évaluation des périodes de fonctionnement et des séjours se réalise de façon globale et sur plusieurs niveaux :

- L'évaluation des projets d'activités de l'équipe, c'est-à-dire le programme mis en place par les directeurs et animateurs tout au long de l'année. Cette évaluation se fait quotidiennement pendant les périodes d'ouvertures. Elle peut être réalisée sous forme de discussions, de bilans oraux, écrits, dessinés ou joués avec les enfants et les équipes d'animations.
- L'évaluation du projet pédagogique se fait à chaque fin de période suite aux réunions bilan hebdomadaires avec l'équipe d'animation éventuellement complétées par des bilans individuels écrits.
- L'évaluation qualitative et quantitative du fonctionnement des ALSH ainsi que des statistiques, des analyses et des préconisations seront rendu annuellement en commission Enfance Jeunesse.
- L'évaluation des animateurs stagiaires se fait tout au long de son stage au cours d'échanges oraux avec le directeur. L'évaluation finale et la validation du stage s'effectuera au cours d'un entretien et grâce à l'outil de suivi remis à l'animateur stagiaire avant le début de son stage.
- L'évaluation des animateurs permanents et des directeurs auront lieux au cours des entretiens annuels auprès de la direction (directrice CIAS et DGS).

Le travail d'évaluation doit se faire de manière quantitative mais surtout qualitative. Celui-ci pourra être réalisé grâce à des outils existants mais il est également possible de créer ses propres documents d'évaluation. Il servira à ajuster notre travail afin de répondre au mieux aux objectifs fixés pour les enfants. Enfin, une évaluation n'est pas un jugement fait à l'égard d'une personne ou de son travail mais un compte rendu au plus juste de la réalité et donc des actions à envisager par la suite.

CONCLUSION

Pour que chaque enfant puisse bénéficier de temps de loisirs et de vacances, grandir, s'épanouir et se construire, tous les acteurs de l'équipe d'animation auront en ligne de mire la bonne exécution de ce projet.

Comme tout projet celui-ci n'est pas figé. Il a été élaboré pour une durée de 3 ans environ et pourra être entièrement repensé à l'échéance de ce terme.

En attendant, c'est à chaque équipe d'animation de se l'approprier, de le développer et de le faire vivre. Il sera évalué au fil du temps, pourra être ajusté ou modifié.